

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de publication : 14 avril 2015
N° SDS : RI-022
Version : 006



1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Ce produit est un instrument d'écriture reconnu comme un article.

1.1 Classification de la substance ou du mélange

Nom du produit : V BOARD MASTER
Code du produit : WBMA-VBM-F-B/R/L/G/O/V-BG
WBMA-VBM-M-B/R/L/G/O/V-BG
WBMA-VBM-MC-B/R/L/G/O/V-BG
WBMA-VBM-B-B/R/L/G/O/V-BG
Nom du mélange : WBMA-B/L/G/V, WMA- R/O

1.2 Utilisation du mélange : Encre pour instrument d'écriture

1.3 Identification de l'entreprise - adresse e-mail

Nom du producteur / fournisseur : PILOT CORPORATION OF EUROPE
Adresse : PAE de la Caille 74350 ALLONZIER-LA-CAILLE (France)
Numéro de téléphone : +33 (0)4 50 08 33 00
Heures de travail (de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 : 16h00 le vendredi-heures françaises)
Numéro de fax : +33 (0)4 50 46 43 59
E-mail : pilotfrance@piloteurope.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Association /Organisation : ORFILA /INRS <http://www.centres-antipoison.net>

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Principes basés sur les législations et réglementations en vigueur au Japon

Dangers-risques physiques/chimiques : Liquide inflammable.
Substance toxique aigüe

Dangers pour l'environnement : Sans objet.

Effet de l'exposition : Sans objet.

Symptôme de l'exposition :

Inhalation : L'exposition intentionnelle aux vapeurs d'encre peut engendrer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion : Peut causer des troubles digestifs.

Contact avec la peau : Le contact de l'encre avec la peau peut provoquer une irritation, un gonflement ou des rougeurs.
Aucune réaction allergique n'est escomptée.

Contact avec les yeux : Le contact de l'encre avec les yeux peut être légèrement irritant.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Principes basés sur les législations et réglementations en vigueur au Japon

Pour encre sauf indication contraire.

Composants	Numéro CAS	Numéro EINECS	% poids	Composant
Éthanol	64-17-5	200-578-6	35-79	Toutes les couleurs
Propane-2-ol	67-63-0	200-661-7	4-41	Toutes les couleurs
Propane-1-ol	71-23-8	200-746-9	1-2,9	Noir, Violet
Noir de carbone	1333-86-4	215-609-9	4,0	Noir
C.I. Pigment vert 7	1328-53-6	215-524-7	2,2	Vert
C.I. Pigment vert 36	14302-13-7	238-238-4	2,5	Vert

4 PREMIERS SOINS

- Inhalation : Placer la victime à l'air libre. Consulter un médecin si nécessaire.
- Ingestion : Consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Laver la partie touchée à l'eau tiède courante avec un savon doux.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer délicatement les yeux touchés avec de l'eau claire pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Équipements de Soins médicaux : S'assurer de la disponibilité d'une douche oculaire et d'un service d'eau.
- Contamination locale : En cas de contamination oculaire ou cutanée, traiter comme indiqué dans la section « Premiers soins ».
- Intoxication systémique : Il n'existe aucun antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, utiliser eau pulvérisée, mousse, poudre chimique sèche ou dioxyde de carbone
- 5.2 Moyens d'extinction ne devant pas être utilisés pour des raisons de sécurité : Aucune
- 5.3 Dangers spécifiques résultant de l'exposition à la substance/au mélange en tant que tel, produits de combustion : CO₂, CO, NO_x et SO_x sont produits après combustion.
- 5.4 Équipements de protection particuliers des : Non requis.
- 5.5 Informations complémentaires : Aucune

6 . MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- | | | |
|-----|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6.1 | Précautions personnelles | : Utiliser une ventilation appropriée. Utiliser une protection pour les yeux et la peau. |
| 6.2 | Précautions pour la protection de l'environnement : | : Ne pas jeter dans les égouts |
| 6.3 | Méthodes de nettoyage | : Absorber la substance déversée avec une matière (tissu ou papier), puis placer dans des conteneurs pour déchets chimiques. |
| 6.4 | Informations complémentaires | : Aucune |

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | | |
|-------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7.1 | Manipulation | : Éviter les manipulations brusques ou les chutes. |
| 7.1.1 | Mesures de protection : | : Pas nécessaires dans le cadre d'une utilisation normale. |
| 7.1.2 | Mesures prévenant la génération de poussière et aérosol : | : Pas nécessaires dans le cadre d'une utilisation normale. |
| 7.1.3 | Mesures de protection de l'environnement : | : Pas nécessaires dans le cadre d'une utilisation normale. |
| 7.1.4 | Exigences spécifiques ou règles d'utilisation : | : Aucune |
| 7.1.5 | Précautions contre le feu et l'explosion : | : Pas nécessaires dans le cadre d'une utilisation normale. |
| 7.2 | Stockage | : Conserver dans un endroit sec, bien aéré, à l'écart, si possible, de toutes les sources d'ignition. |
| 7.3 | Utilisation(s) finale(s)
particulière(s) | : Ne pas utiliser à l'exception de l'encre pour instruments d'écriture. |

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | | |
|-------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| 8.1 | Valeurs limites d'exposition : Non disponible. | |
| 8.1.1 | Contrôles de l'exposition professionnelle : | : Non disponible. |
| 8.1.2 | Valeurs limites biologiques : | : Non disponible. |
| 8.1.3 | Valeur(s) DNEL et PNEC si applicable : | : Aucune donnée |
| 8.2 | Contrôles de l'exposition | |
| 8.2.1 | Contrôles de l'exposition professionnelle : | |
| | a) Protection respiratoire | : Pas nécessaires dans le cadre d'une utilisation normale. |
| | b) Protection des mains | : Pas nécessaires dans le cadre d'une utilisation normale. |
| | c) Protection des yeux | : Pas nécessaires dans le cadre d'une utilisation normale. |
| | d) Protection de la peau | : Pas nécessaires dans le cadre d'une utilisation normale |
| 8.2.2 | Contrôles de l'exposition environnementale | |
| | Éthanol : | 1000 ppm |
| | Propane-2-ol | : 400 ppm |
| | Propane-1-ol | : 200 ppm |

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Pour encre sauf indication contraire.

9.1 Informations générales

Apparence : Liquide
[Couleur] Noir, Rouge, Bleu, Vert, Orange, Violet

Odeur : Odeur d'alcool

9.2 Informations importantes en matière de santé, sécurité et environnement

pH : Sans objet.

Point initial d'ébullition et intervalle : 78,3 degrés Celsius (éthanol)

Point d'éclair : 14,0 degrés Celsius (éthanol)

Inflammabilité (solide, gaz) : Inflammable

Propriétés explosives : Aucune

Propriétés oxydantes : Aucune

Pression de vapeur : 44 mmHg (à 20 degrés celsius, éthanol)

Densité relative : 0,81-0,85 (à 20 degrés Celsius)

Solubilité : Sans objet.

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune donnée

Viscosité : 5-13 mPa· s (à 20 degrés Celsius)

Densité vapeur : 1,6 (à 20 degrés celsius, éthanol)

Taux d'évaporation : Aucune donnée

9.3 Autres informations : Aucune

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1 Conditions à éviter : Le feu ou la chaleur intense peuvent entraîner des ruptures violentes de lots.
: Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.
- 10.2 Matières à éviter : Agents oxydants et réducteurs puissants.
- 10.3 Produits de décomposition dangereux: : La chaleur peut libérer des vapeurs qui peuvent s'enflammer.
: La combustion produit des fumées toxiques et nuisibles, oxydes de carbone.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Pour encre sauf indication contraire.

- 11.1 Toxicocinétique, métabolisme et distribution : : Aucune donnée
- 11.2 Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)
- | | | |
|------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| : Toxicité aiguë | Éthanol | LDL ₀ 1,400mg/kg (humain oral.)
DL ₅₀ 7 060mg/kg (voir orale) |
| | Propane-2-ol | DL ₅₀ 5,045 mg/kg (voir orale, rat)
LD ₀ 3,570 mg/kg (peau lapin) |
| | Propane-1-ol | DL ₅₀ 1870mg/kg (voir orale) |

		LD ₅₀ 4,000mg/kg (peau rat)
: Irritation	Éthanol	: 400mg ouvert ; DOUCE (peau lapin) 100mg/24h ; MODEREE (yeux lapin)
	Propane-2-ol	: 500mg ouvert ; DOUCE (peau lapin) 100mg/24h ; MODEREE (yeux lapin)
	Propane-1-ol	: 500mg ouvert ; DOUCE (peau lapin) 100mg/24h ; MODEREE (yeux lapin)
11.3	Sensibilisation	: Aucune donnée
11.4	Toxicité - exposition répétée	: Aucune donnée
CMR (cancérogénicité, mutagénicité, et toxicité pour la reproduction)		
	Cancérogénicité	Noir de carbone IARC Classe 2B

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Eco--toxicité	: Aucune donnée
12.2	Mobilité	: Aucune donnée
12.3	Persistance et dégradabilité	: Aucune donnée
12.4	Potentiel de bioaccumulation	: Aucune donnée
12.5	Résultats des évaluations PBT	: Aucune donnée
12.6	Autres effets néfastes	: Aucune

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Suivre la législation en vigueur dans votre pays.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1.1	Numéro ONU	: 1993
14.1.2	Catégorie	: 3
14.2.1	Nom d'expédition officiel	: Sans objet.
14.3.1	Groupe d'emballage	: Sans objet.
14.4.1	Polluant marin	: Sans objet.
14.5.1	Autres informations applicables	: Aucune

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Suivre la législation en vigueur dans votre pays.

16 AUTRES INFORMATIONS

Les informations contenues dans le présent document sont données de bonne foi ; aucune garantie expresse ou tacite n'est donnée à cet égard.
Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Fin de la FDS